



De : Syndicat CGT CHALON

Envoyé : mardi 23 août 2022 à 08:20

À : DRH France

Cc : DSC CGT; RRH Chalon; Directeur Chalon; CGT Chalon

Objet : Procédures de licenciements en cours à Chalon : Quelles suites à expliquer aux salariés ?



Madame la DRH,

Suites aux mouvements de grève qui ont eu lieu fin juin et début juillet, à l'initiative des salariés, la Direction a apporté des réponses et a rencontré les Organisations syndicales le 25 juillet.

Pour autant, rien ne bouge car vos réponses n'apportent aucune réponse précise au problème et amène le doute puisque vous affirmez des informations contradictoires à nos informations.

1^{er} point : « La Direction affirme qu'elle appliquera la décision de justice ».

- Plusieurs remarques et interrogations :
 - Quelle décision de justice ? celle du TA (procédure actuelle) ou celle du dernier recours possible après le TA ? (Car vous pouvez aller devant le Conseil d'État et devant la cour Européenne...)
 - Si le TA vous donne raison, 2 avocats différents nous ont expliqué que la décision du TA serait de casser la décision du Ministère du Travail, et que vous devriez recommencer la procédure à savoir demander l'autorisation de licenciement à l'Inspection du Travail...

2^{ème} point : « La direction a dit le 25 juillet qu'il y aurait un jugement fin septembre » à la délégation CGT composée du DSC CGT et du Secrétaire Général de la Fédération CGT du Verre et de la Céramique.

- Problème : l'avocat des 2 élus sous le coup de la procédure de licenciement n'a pas d'avis d'audience !
 - Il ne peut pas y avoir de jugement prononcé s'il n'y a pas d'audience au Tribunal Administratif !
 - S'il y a une date d'audience que vous connaissez et que nous ne connaissons pas, vous qui parlez de loyauté, le minimum de loyauté serait de nous en informer.
 - S'il n'y a pas de date d'audience, pourquoi dites-vous qu'il y aura un jugement fin septembre ?

Vous voyez Madame la DRH que ce dossier dure depuis trop longtemps, que les salariés ne sont pas dupes et exigent maintenant que cela cesse au plus vite.

Ils ne cessent de nous demander où cela en est, et de manière très transparente, nous leur expliquons que nous n'en savons rien au vu des remarques et interrogations relatées dans ce mail, et que nous n'avons donc pas de réponses précises à leur apporter.

Ils nous ont donc demandé de vous faire passer le message suivant, si le 15 septembre il n'y a pas de réponses précises aux problèmes développés dans le mail et que les procédures de licenciement se poursuivent, alors les grèves recommenceront. Et ils agiront en ajoutant d'autres revendications pour faire des grèves légales ! Ils ont bien compris le message.

Nous voulons vous rappeler brièvement un point : Les élections professionnelles approchent (normalement Octobre 2023, soit dans 1 an) et les organisations syndicales doivent préparer leurs listes de candidats dans des conditions normales, et que l'employeur doit rester neutre !

- En juillet 2019 vous avez lancé une procédure de licenciement pour vol contre un élu CGT haute maîtrise. Au final il s'est avéré qu'il n'avait pas volé, qu'il avait même sous-estimé certains frais, et que c'était en fait la Direction qui contestait ses frais professionnels ! Ce qui est complètement différent ! Il n'aura même pas eu de sanction ! Sur la forme : Il a reçu sa convocation le dernier jour de travail avant ses vacances pour un entretien préalable fixé à 2 mois plus tard !? => vacances gâchées ! violences morales !

- En juillet 2019 : le dernier jour de travail avant ses vacances, une candidate CGT (connue de la direction, mais non déclarée candidate officiellement puisque les listes n'étaient pas encore déposées) a été informée oralement pas sa responsable hiérarchique que son poste serait supprimé à son retour de congés !? => vacances gâchées ! violences morales ! Il y a même « deux » CCE Extraordinaire pour supprimer son poste (en juin et juillet 2019) et pourtant en juillet 2022, soit 3 ans après, son poste n'a jamais été supprimé !!!

Nous passons de nombreux autres faits discriminatoires et toutes les menaces, pressions pour « casser » la CGT avant les élections professionnelles ! (Tout a déjà été écrit et réécrit dans des tracts et courriers à la direction, rappelé dans les conclusions des différents dossiers de justice... mais si vous les voulez, nous pouvons vous les retrouver et vous les communiquer)

Et juste après les élections, lancer une procédure de licenciement à l'encontre de 3 nouveaux élus CGT titulaires (sur 5 élus Titulaires) démontre bien la volonté de la Direction de l'époque à « exterminer » coûte que coûte la CGT à Verallia Chalon !

=> Car n'oubliez pas que la Direction (locale et générale) a reconnu (PV de CHSCT à l'appui) qu'il y avait de l'amiante, que les salariés ne risquaient rien à cause de la convection du four, et que 6 mois après la direction n'avait toujours pas fait analyser les morceaux de toit qui tombaient sur les salariés ! **La déloyauté de la direction de Verallia de l'époque a créé les conditions et donné le ton des relations tendues qui s'en sont suivies !**

=> Sans oublier l'Assemblée Générale d'octobre 2018 où le Directeur Général de l'époque a menti ouvertement, droit dans les yeux, à la centaine de salariés présents ! L'extrait vidéo a été remis en mains propres à M. , sur 1 Clef USB, lors de sa rencontre avec les Organisations Syndicales à Chalon. Mentir de manière assumée à une centaine de salariés, ce n'est pas de la déloyauté ça peut-être ???

Donc, en septembre 2022, nous attaquons la dernière année avant les élections et nous voulons que les choses se passent comme elles devraient se passer, à savoir avec une direction neutre et des organisations syndicales qui font leur activité comme elles l'entendent, avec au bout, un choix des salariés pour l'activité syndicale qu'ils souhaitent, et menée avec des élus qu'ils auront choisi et élus démocratiquement !

C'est pour cela que si le 15 septembre les procédures de licenciement sont toujours en cours, la CGT va organiser les salariés dans leur lutte, conformément à leur demande.

Mais si vos propos sont sincères, si vous voulez vraiment remettre les usines en état, créer les conditions d'améliorer le dialogue social, nous sommes convaincus que le passé sera pris en compte, sans vous en tenir à ce qu'a fait la CGT, mais en prenant en compte l'attitude et le comportement de la Direction de l'époque qui a poussé la CGT à agir ainsi !

La balle est dans votre camp, nous agissons en fonction de vos choix.

Recevez, Madame la DRH, nos salutations syndicales.

Philippe Girardot

Secrétaire Général
du syndicat de site CGT du Verre Emballage de Chalon s/s

Copie à la Direction de Chalon, au DSC CGT & aux Salariés